

CHAMPIONNAT DES COLLÉGIENS DE LA CINOR

1^{er} février 2023

Article 1 L'Échiquier Du Nord organise le championnat individuel de parties rapides ouvert à tout joueuse et joueur titulaire de la licence A ou B de la FFE et collégiens dans le secteur de la CINOR.

Article 2 Le tournoi respecte le règlement de la FIDE pour les tournois non supervisés, 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie).

L'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Fins des parties au K.O : La directive III.4 ne s'applique pas.

La partie sera perdue après le 2e coup illégal achevé.

Le nombre de rondes est fixé à 7. Les joueuses et joueurs sont appariés au système suisse.

Article 3 Une participation de 1,50 € sera demandée pour chaque collégien non licencié dans un club d'Échecs, somme à fournir avant le 25 janvier 2023 à l'Échiquier Du Nord.

Article 4

CADENCE

La cadence de jeu sera de 15 minutes KO par joueur.

Article 5

DATE et LIEU du tournoi

Le tournoi aura lieu le mercredi 1 février au collège Les Deux Canons à Saint Denis de 8 h 30 à 16 h 00.

Un retard de plus de cinq minutes par rapport au lancement de la partie entraîne un forfait pour la ronde concernée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 6

APPARIEMENTS : Si l'appariement se fait par ordinateur, le système de départage sera le Buchholz tronqué, le cumulatif et le Buchholz.

Article 7

ORGANISATION : Après chaque partie, les joueurs doivent remettre les pièces en place. Le joueur gagnant, ou les deux joueurs en cas de partie nulle, donne(nt) les résultats à la table de contrôle.

Article 9 CLASSEMENT PAR ETABLISSEMENT

Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

a) Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles.

b) Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes.

c) En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° Buchholz tronqué, 2° cumulatif, 3° Buchholz).

- d) En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune.
e) Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

Article 12

HORAIRES : Pointage : mercredi 1er février avant 8h45.

Ronde 1 : 9 h 00	Ronde 2 : 9 h 45,
Ronde 3 : 10 h 30	Ronde 4 : 11 h 15,
Pause « déjeuner tiré du sac » : 12 h 15 à 13 h 15	
Ronde 5 : 13 h 15,	Ronde 6 : 14 h 00,
Ronde 7 : 14 h 45	
Remise des prix : 15 h 30	

A l'issue de cette compétition, le titre de champion individuel des collèges de la CINOR est décerné.

Article 13

ARBITRAGE :

L'arbitre du tournoi est Jean OLIVIER (AFO2).

Des arbitres adjoints seront désignés parmi les arbitres de la ligue.

Article 14

DIVERS :

Un joueur ne doit pas quitter la zone de jeu sans l'autorisation d'un arbitre du tournoi.

Les téléphones portables doivent être éteints ! Un téléphone qui sonne entraîne la perte de la partie.

Article 15 Tout joueur prenant part à ce tournoi est tenu de respecter le présent règlement, la charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

L'organisatrice
Elise JOUVE

L'arbitre
Jean OLIVIER